



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Partenariat pour un Gouvernement Ouvert

Plan d'action national du Luxembourg 2019-2021

Juillet 2019

Table des matières

1. Préface.....	3
2. Introduction.....	4
3. Programme gouvernemental 2018-2023.....	4
3.1. Domaines prioritaires.....	5
3.2. Programme de coalition 2013-2018	7
4. Initiatives actuelles.....	7
4.1. Efforts nationaux pour la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies.....	7
4.2. Einfach Lëtzebuerg	8
4.2.1. http://www.vosidees.lu/	9
4.3. Guichet.lu - Le guide administratif de l'Etat luxembourgeois	9
4.4. Digital Lëtzebuerg	10
4.5. Open Data Portal.....	10
5. Processus de développement du PAN.....	11
5.1. Adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en décembre 2016	11
5.2. Travail du Groupe multi-acteurs :.....	11
6. Engagements sous le présent Plan d'action	13
6.1. Administration transparente et ouverte.....	13
6.2. Promotion de l'Open Data	13
6.3. Promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible.....	13
6.4. Informations sur l'action nationale pour le climat	13
6.5. Mise en place d'un Centre Européen des CivicTech.....	13
6.6. Mise en place d'une Programme d'appui aux défenseur·e·s des droits humains	13
7. Fiches d'engagement.....	14
Administration transparente et ouverte.....	14
Promotion de l'Open Data	17
Promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible ...	20
Informations sur l'action nationale pour le climat	22
Exploration de la mise en place d'un Centre Européen des CivicTechs	27
Plateforme d'appui à la société civile et aux défenseur·e·s des droits humains (DDH)	32

1. Préface

L'engagement du gouvernement pour plus d'ouverture et de transparence en matière de gouvernance ne date pas d'hier : les programmes de coalition pour la période 2013 à 2018 et 2018 à 2023 confirment notre attachement aux principes qui sont également consacrés dans la Déclaration pour un Gouvernement Ouvert de 2011.



Ce premier plan d'action national dans le cadre du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert est une chance pour les autorités luxembourgeoises et la société civile de se rassembler autour d'une demi-douzaine de projets – d'engagements PGO – qui doivent nous aider à concrétiser davantage l'application des principes du gouvernement ouvert : l'accès à l'information détenue par l'administration gouvernementale, l'appui à une plus grande participation civique et la mise en œuvre transversale des standards les plus élevés en matière d'intégrité professionnelle dans la fonction publique.

Placer la technologie au service de la société et d'une meilleure gouvernance publique est un choix naturel pour le Gouvernement luxembourgeois : tous les engagements contenus dans le présent plan ont une dimension technologique et numérique.

La mise en œuvre de ces engagements sera une responsabilité partagée entre administrations, organisations de la société civile et citoyens ; je me félicite d'ores et déjà des opportunités futures en matière de co-création pour un Gouvernement ouvert et participatif !

Xavier Bettel
Premier ministre, ministre d'État

2. Introduction

Le Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO) est une initiative multilatérale qui cherche à mobiliser les gouvernements du monde entier à prendre des engagements mesurables pour promouvoir la transparence, la participation citoyenne, la lutte contre la corruption et la bonne gouvernance, notamment via les nouvelles technologies. Le PGO a été lancé en 2011 par huit pays (Afrique du Sud, Brésil, Etats-Unis d'Amérique, Indonésie, Mexique, Norvège, Philippines, et Royaume-Uni) et est gouverné par un Comité directeur qui regroupe des représentants de gouvernements et de la société civile. Plus de 75 pays et 20 collectivités locales participent au partenariat actuellement et ont pris près de 4 000 engagements dans le cadre de leurs plans d'action respectifs.

Le présent plan d'action national regroupe un nombre d'actions proposées par des acteurs étatiques et non-étatiques pour faire avancer l'application des principes du PGO au Luxembourg.

3. Programme gouvernemental 2018-2023

L'Accord de coalition pour les années 2018 à 2023 contient de nombreuses politiques et stratégies qui se recoupent avec les engagements du Partenariat pour un Gouvernement Ouvert et qui viennent compléter les initiatives existantes en la matière au Luxembourg.

Ainsi,

« Le Gouvernement continuera à construire l'avenir du Luxembourg avec ambition et dans l'intérêt général, de façon équitable et à la pointe des défis écologiques. La promotion de nos valeurs communes, un esprit d'innovation, une démarche d'inclusion ainsi qu'une approche résolument européenne seront à la base d'un développement harmonieux du pays et de la Grande Région.

Ces principes et valeurs guideront l'action gouvernementale au centre de laquelle se trouvent une politique de cohésion sociale et la promotion d'une société inclusive et accueillante soutenant l'équité, la liberté individuelle et le respect mutuel. Le Gouvernement est conscient du rôle modèle que l'Etat doit jouer pour que ces valeurs puissent se traduire dans les faits. [...]

Le Gouvernement renforcera également la cohésion sociale par l'inclusion active du plus grand nombre de nos citoyens. La participation citoyenne sera encouragée pour permettre la participation de toutes les composantes de notre société au projet national et pour renforcer la lutte contre le déficit démocratique. Il s'agira également d'inclure les acteurs de la société civile et de la recherche dans l'élaboration des réponses aux enjeux sociétaux qui se posent. Les orientations politiques et leur mise en œuvre seront décidées de façon responsable et selon le principe de précaution afin de préserver les droits des générations futures. [...]

Le Gouvernement conçoit la digitalisation comme une opportunité à saisir davantage. Il a l'ambition de faire du Luxembourg un pays modèle en la matière. Les jalons sont posés pour permettre à notre pays de se distinguer par une approche volontariste, accompagnant et promouvant la digitalisation de sa société là où cela s'avère nécessaire.

Les profondes mutations causées par la digitalisation, tout comme par le changement climatique et le vieillissement démographique seront accompagnées par une politique volontariste qui met l'homme au centre de ses préoccupations dans l'intérêt général.

Ces principes et valeurs de solidarité et d'innovation se traduiront également dans l'engagement pro-européen et progressiste au niveau international. Au niveau européen et international le Gouvernement continuera à défendre un ordre international se basant sur des règles et des institutions internationales fortes, avec les Nations Unies en son centre. Il participera aux efforts visant à maintenir et à façonner cet ordre et continuera à faire preuve de solidarité dans le respect des objectifs internationaux auxquels le Luxembourg a souscrit. L'Union européenne représente et continuera à représenter le meilleur garant de la stabilité et de la prospérité du Luxembourg dans un monde en constante évolution. »

3.1. Domaines prioritaires

- Révision constitutionnelle

La Constitution luxembourgeoise fait l'objet de travaux de révision. Il y a un large accord politique sur le texte de la proposition de révision n°6030 tel que formulé dans le rapport adopté le 6 juin 2018 par la Commission des Institutions et de la Révision constitutionnelle de la Chambre des Députés. Cette proposition de révision constitutionnelle permettra au Luxembourg de se doter d'une nouvelle Constitution plus moderne reflétant la réalité politique et institutionnelle du pays et comportant des garanties solides en matière des droits et libertés des citoyens.

Avant le vote au Parlement et l'organisation subséquent d'un **référendum**, il y aura une phase de sensibilisation et d'explication organisée par la Chambre des Députés, s'adressant aux citoyens pour les informer et consulter sur le texte proposé. L'ensemble des acteurs institutionnels et politiques, tout comme la société civile y seront associés.

Cette phase de la procédure de révision a commencé après les élections européennes de mai 2019.

En matière de **loi électorale**, les législations sur le financement des partis politiques seront adaptées afin d'assurer en toutes hypothèses la transparence des comptes, corollaire d'un financement public des partis politiques.

Le nouveau projet de Constitution prévoit à l'article 77 un **droit d'initiative législative**, qui devra par la suite être réglé par une loi spécifique. Ce droit d'initiative doit permettre à cent vingt-cinq électeurs, soutenus par au moins douze mille cinq cents électeurs, de présenter des propositions motivées aux fins de légiférer, qui seront par la suite discutées en séance publique à la Chambre des Députés. Au niveau communal, la participation citoyenne sera soutenue, dont l'implication des jeunes. Dans ce cadre, la formation politique des jeunes sera améliorée et étendue.

L'opportunité de créer un **registre des représentants d'intérêts** intervenant dans le processus législatif sera également étudiée en vue d'accroître la transparence du travail des représentants d'intérêts.

- **Administration transparente et ouverte**

Chaque citoyen a le droit d'accéder aux informations détenues par les services de l'Etat qui sont liées à l'exercice d'une activité administrative. Pour cette raison, **la loi relative à une administration transparente et ouverte** a été adoptée pendant la législature précédente. Celle-ci définit clairement quels documents les différentes administrations sont obligées de publier ainsi que les modalités d'y accéder. Après l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions, leur impact sera examiné après deux années, pour procéder, si nécessaire, à des ajustements.

L'accès aux informations des différents ministères et administrations est essentiel pour le travail des journalistes. Ainsi, afin de permettre le traitement dans les meilleurs délais des requêtes journalistiques et de garantir les flux d'informations, les moyens nécessaires seront mis en œuvre en étroite collaboration avec le Conseil de presse et les associations professionnelles des journalistes. Le suivi de l'application de cette loi fait partie des engagements intégrés dans le présent plan d'action.

- **Egalité entre femmes et hommes**

Les efforts en vue de **réduire les inégalités persistantes entre femmes et hommes** au Luxembourg seront poursuivis. D'une part, il s'agira de poursuivre une stratégie transversale qui vise la politique de tous les ministères et administrations. D'autre part, il est projeté d'élaborer des mesures spécifiques en faveur de l'égalité de genre au sein du ministère de tutelle. Par ailleurs, les efforts des communes dans la mise en œuvre d'une politique promouvant l'égalité de genre seront soutenus.

- **Inclusion numérique**

Afin de contrecarrer le « clivage numérique », le gouvernement élaborera un plan d'action visant l'inclusion de tous – sans distinction d'âge, de sexe, d'accès aux nouvelles technologies ou de connaissances en informatique – dans une société de plus en plus numérisée.

- **Le débat sur l'avenir de l'Europe dans la société luxembourgeoise**

En étroite collaboration avec les représentations permanentes des institutions européennes au Luxembourg, le **débat européen avec les citoyens et la société civile sera intensifié au Luxembourg**, par exemple à travers des consultations citoyennes sur des thèmes européens choisis, **promouvant ainsi le concept de la démocratie participative**, qui peuvent être étendues à la Grande Région. Les programmes d'éducation à la citoyenneté européenne seront systématiquement soutenus dans les écoles afin de promouvoir le savoir théorique et la compréhension pratique sur le fonctionnement de l'Union européenne.

3.2. Programme de coalition 2013-2018

Le [Programme de coalition](#) précédent, couvrant les années 2013 à 2018 avait été placé sous trois mots forts : « ouverture, responsabilité, cohésion » et a déjà souligné l'attachement à la bonne gouvernance et aux valeurs qui sous-tendent le PGO :

« Dans un esprit d'ouverture le Gouvernement s'engage à renforcer la démocratie et avancer vers plus de transparence et de dialogue dans notre société pluriculturelle. Il engagera une réforme du fonctionnement de l'Etat et de ses institutions. La participation au processus politique, l'épanouissement personnel et la cohésion sociale sont les attributs d'une société ouverte et accueillante à l'image de notre pays. Le Gouvernement mettra l'accent sur une politique d'information transparente et active. Il cherchera un dialogue constructif avec l'opposition parlementaire et relancera le dialogue social. Il sera à l'écoute des citoyens qui auront l'occasion de s'exprimer par voie référendaire sur les questions touchant notamment à l'organisation de la vie publique. Il facilitera la concrétisation d'initiatives citoyennes. Le Gouvernement mettra des accents au niveau des réformes sociétales. Notre Constitution et nos législations doivent apporter une réponse aux défis de notre époque. Ceci constitue la base nécessaire pour le développement de la société luxembourgeoise. »

4. Initiatives actuelles

4.1. Efforts nationaux pour la mise en œuvre du Programme 2030 des Nations Unies

Le Programme des Nations Unies pour un développement durable à l'horizon 2030 est le cadre mondial pour le développement durable : comme tous les pays membres de l'ONU, le Luxembourg travaille activement à sa mise en œuvre au niveau national et contribue à sa mise en œuvre au niveau international à travers ses efforts d'aide publique au développement, qui en termes financiers représente plus de 1% du revenu national brut. L'objectif 16 du Programme 2030, visant à consolider des sociétés paisibles, justes et inclusives, se recoupe avec les objectifs du PGO. D'ailleurs, la participation luxembourgeoise au PGO a été incluse dans le rapport sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au et par le Luxembourg qui a été présenté au Forum politique de haut niveau de l'ONU en juillet 2017. Dans la formulation du présent plan d'action, les objectifs pour le développement durable du Programme 2030, en premier lieu l'objectif 16 et ses cibles, ont servi d'orientations.

Le Gouvernement a adopté le projet pour un troisième [Plan National pour le Développement durable \(PNDD\)](#) le 25 juillet 2018, suite à un processus de consultation des citoyen·ne·s et de la société civile, qui propose **dix champs d'action prioritaires** pour concentrer l'action du gouvernement et de la société toute entière en vue de la réalisation des objectifs pour le développement durable :

1. Assurer une inclusion sociale et une éducation pour tous
2. Assurer les conditions d'une population en bonne santé
3. Promouvoir une consommation et une production durables
4. Diversifier et assurer une économie inclusive et porteuse d'avenir
5. Planifier et coordonner l'utilisation du territoire
6. Assurer une mobilité durable
7. Arrêter la dégradation de notre environnement et respecter les capacités des ressources naturelles
8. Protéger le climat, s'adapter au changement climatique et assurer une énergie durable

9. Contribuer, sur le plan global, à l'éradication de la pauvreté et à la cohérence des politiques pour le développement durable
10. Garantir des finances durables

Ces actions reposent sur **5 principes de base pour un développement durable au Luxembourg** :

1. Maintien d'une qualité de vie et d'un niveau de développement humain élevés pour la population résidant et travaillant au Luxembourg ; épanouissement personnel par une liberté « responsabilisante »
2. Respect des droits écologiques, sociaux et culturels des générations futures et des autres nations de la planète (responsabilités intemporelle et internationale)
3. Respect des limites écologiques et de la capacité régénératrice de la nature lors de l'usage des ressources naturelles à notre disposition
4. Défense de la cohésion sociale grâce à l'équité et à la solidarité
5. Préservation de la prospérité économique par le développement d'une économie porteuse d'avenir, grâce à la diversification et aux innovations socio-écologiques.

Dans le cadre de la mise en place d'une procédure législative simplifiée et mieux intégrée, la Commission Interdépartementale de Développement Durable (CIDD) a élaboré un check « durabilité » qui doit permettre aux fonctionnaires qui préparent des avant-projets de loi d'en évaluer l'impact sur les dix champs d'action prioritaires en matière de développement durable.

4.2. Einfach Lëtzebuerg

Depuis le début des années 2000, la simplification administrative et la réduction des charges administratives sont des sujets prioritaires pour le gouvernement. De nombreux efforts ont déjà été entrepris ces dernières années, mais il est encore possible de faciliter les formalités et procédures administratives qui pèsent sur les usagers (citoyens, entreprises, administrations).

Buts du programme :

Adopté en [Conseil de gouvernement le 11 mars 2016](#), le programme [Einfach Lëtzebuerg](#) vise ainsi à :

- impliquer activement le citoyen dans le processus de discussion
- réduire les contraintes administratives,
- supprimer les charges réglementaires
- simplifier et améliorer la conception et la qualité des législations et des processus

Pour atteindre ces objectifs, le programme s'articule autour des éléments suivants :

- un réexamen sélectif et stratégique de la législation existante ;
- un contrôle de qualité pragmatique et efficace ;
- davantage de transparence et de consultation ;
- une digitalisation stratégique et intelligente des procédures,
- l'application des mêmes principes qu'au niveau international.

Se doter d'une réglementation intelligente, adaptée aux besoins des citoyens et des entreprises constitue un **investissement durable** dans la mesure où elle contribue à renforcer la confiance dans nos institutions, mais permet également de réaliser des économies à différents niveaux, tel que confirmé par le récent [Regulatory Policy Outlook de l'OCDE du 28 octobre 2015](#).

C'est ainsi que nous pourrions développer une réglementation nationale efficiente à charges administratives limitées, dans le respect de la Constitution et des textes européens, et plus particulièrement du principe de proportionnalité.

4.2.1. <http://www.vosidees.lu/>

La plateforme www.vosidees.lu a été mise en place fin 2014 afin de recueillir des idées, commentaires ou suggestions des citoyens et résidents dans le but de contribuer à une administration publique plus efficace.

En parallèle, que ce soit au niveau de la simplification de certaines procédures, des nouveaux services mis à disposition des citoyens ou encore de nouvelles procédures à réfléchir, le gouvernement a déjà identifié un certain nombre de projets prioritaires, qui peuvent être consultés sur le site www.einfach.lu.

4.3. [Guichet.lu - Le guide administratif de l'Etat luxembourgeois](#)

Le Guichet est un portail Internet qui a comme objectif de simplifier les échanges avec l'Etat en donnant un accès rapide et convivial à l'ensemble des informations et services offerts par les organismes publics. Présenté par le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, le site est composé de 2 volets :

- un volet "**Citoyens**", édité par le [Centre des technologies de l'information de l'Etat](#) (CTIE), une administration relevant du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative ;
- un volet "**Entreprises**", édité par la [Direction générale - PME et Entrepreneuriat \(DG 1\)](#) du [ministère de l'Économie](#), en partenariat avec la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers. Ce volet constitue la version 2 du Portail à guichet unique pour entreprises - www.entreprises.lu.

Le site est hébergé par le [Centre des technologies de l'information de l'Etat](#) (CTIE).

Structuré selon la logique de l'utilisateur, le Guichet offre tant aux citoyens qu'aux entreprises :

- un accès simple et transparent aux informations et services en ligne offerts par l'Etat ;
- un descriptif des procédures administratives les plus importantes ;
- la possibilité de télécharger des formulaires et, pour certains, de les renvoyer signés par voie électronique à l'organisme concerné ;
- la possibilité de réaliser électroniquement des démarches administratives via des applications en ligne.

(<http://www.guichet.public.lu/citoyens/fr/support/apropos/index.html>)

Le Guichet opère selon le principe « Digital by Default » : toute nouvelle démarche introduite dans l'administration publique – pour les individus ou les entreprises – est par défaut disponible sous format numérique, de manière sécurisée, avec le slogan : « Si c'est nouveau, c'est numérique. »

4.4. Digital Lëtzebuerg

Mise en place en 2014, Digital Luxembourg est la plateforme d'accompagnement de la transition numérique au Grand-Duché de Luxembourg, sous la coordination du Service des Médias et Communications du Ministère d'Etat. Digital Luxembourg a pour mission d'identifier et d'épauler des initiatives susceptibles d'avoir une retombée positive sur le développement de la dimension numérique de l'économie et de la société au Luxembourg. Cinq domaines-clé ont été identifiés pour être modernisés et être préparés pour l'avenir : le gouvernement, les compétences et aptitudes, les politiques, l'infrastructure et l'écosystème numérique plus large.

Digital Luxembourg a trois missions principales :

- Faciliter (*enable*) des idées innovatrices en aidant leurs instigateurs à trouver les bons contacts et les ressources nécessaires pour les réaliser ;
- Appuyer (*support*) les initiatives en faveur de la transformation qui passe par la numérisation, l'endossement de Digital Luxembourg aidant ces initiatives à gagner en visibilité et en crédibilité. Dans des cas précis, DL peut aussi contribuer financièrement au lancement de projets particulièrement méritants ;
- Informer (*inform*) les parties prenantes de la société civile, de l'industrie, du monde académique, mais aussi le grand public sur les nombreuses initiatives dans le domaine numérique, en mettant à disposition une plateforme d'informations unique.

(<https://digital-luxembourg.public.lu/>)

4.5. Open Data Portal

Dans un large effort interministériel, joignant communicateurs, gestionnaires de projet et experts techniques, et en collaboration avec la mission Etalab du gouvernement français, un portail central dédié aux données ouvertes a été mis en place en avril 2016. Au moment actuel, on approche les 900 jeux de données, plusieurs milliers de ressources numériques – dont la plupart sous la licence Creative Commons Zero – plusieurs centaines d'utilisateurs, et déjà un nombre croissant de réutilisations.

Le lancement du portail <https://data.public.lu> fut également l'occasion d'organiser un premier événement de type *hackathon*, visant à souligner les bienfaits possibles de potentielles réutilisations de données mises à disposition du public en provenance des services publics.

L'ouverture des nombreux jeux de données issus des différents départements ministériels constitue un premier pas vers une généralisation de l'idée du partage des ressources et informations, privées et publiques, au sein de notre société. Un des buts escomptés est l'éclosion d'un véritable nouvel écosystème numérique, qui se base sur le traitement à valeur ajoutée de données, l'offre d'une expertise reconnue dans les domaines digitaux et à moyen terme le positionnement du Luxembourg,

comme un centre international d'excellence dans ces domaines. Les retombées à la fois économiques qu'au niveau de la qualité de vie sont prometteuses.

En 2017, le Luxembourg s'est vu attribuer une 6^e place et le label du « trend setter » lors du benchmark réalisé en 2017 par l'European Data Portal, piloté et opéré par la Commission européenne.

5. Processus de développement du PAN

5.1. Adhésion au Partenariat pour un Gouvernement Ouvert en décembre 2016

Le Luxembourg a rejoint le « Open Government Partnership » en décembre 2016 comme étape logique dans la suite de l'engagement du gouvernement pour plus d'ouverture ([lettre d'intention du 1 décembre 2016](#)). A l'occasion du 4^e Sommet mondial du PGO, qui s'est tenu du 7 au 9 décembre 2016 à Paris, le Premier ministre Xavier Bettel a confirmé l'intention du Luxembourg de participer au PGO et de préparer un plan d'action national.

5.2. Travail du Groupe multi-acteurs :

Le présent plan d'action national a été préparé par un groupe de travail horizontal, facilité par le Ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE). Des représentants de différents Ministères et administrations concernées, mais également de la société civile, du monde académique et de la presse, ont participé aux travaux de ce groupe.¹

Une réunion initiale de présentation du PGO a eu lieu en mars 2017 et a permis un échange de vues sur les principes de transparence, de redevabilité et de participation, ainsi que sur les attentes des différents participants. Par la suite, les différents acteurs ont préparé des propositions d'actions, compilées par le Ministère des Affaires étrangères au cours de l'année 2017. En mars 2018, une nouvelle réunion de brassage des cerveaux a eu lieu, notamment pour discuter plus en détail de la dimension technologique du PAN et de la mise en place possible d'un « hub » pour les « CivicTech » au Luxembourg.

Le 9 mai 2018, lors de la « Open Government Week 2018 », a eu lieu une réunion de présentation de l'ébauche « zéro » du plan d'action aux membres du groupe de rédaction. Un représentant de « Digital Luxembourg » a présenté le rapport de progrès de cette initiative et ses retombées positives pour les principes d'un gouvernement ouvert.

L'automne 2018 a été marqué par la campagne électorale et les élections législatives ont eu lieu le 14 octobre. La coalition sortante a été reconfirmée pour un nouveau mandat de cinq ans et a présenté son nouvel accord gouvernemental début décembre.

¹ Une liste des organismes publics et de la société civile ayant participé au groupe de travail multi-acteurs se trouve en annexe.

Le MAEE a relancé les travaux du groupe multi-acteurs au cours du mois de juin 2019, présentant une version mise à jour du projet de plan d'action afin de tenir compte du nouveau programme gouvernemental pour les années 2018-2023. L'ébauche de plan d'action a été finalisée lors d'une session de travail le 28 juin 2019 et envoyée au Conseil de gouvernement pour approbation lors de sa session du 26 juillet 2019.

- Communication et réseaux sociaux

Un site web est mis en place à l'adresse www.opengovernment.lu – des outils d'interface pour permettre des échanges en ligne via le site sont à l'étude. Des idées ou questions peuvent être envoyées à l'adresse fonctionnelle opengov.lux@mae.etat.lu. Une présence sur les médias sociaux, à savoir Twitter ([@OpenGovLux](https://twitter.com/OpenGovLux)) et [Facebook](https://www.facebook.com/OpenGovLux) permettent d'interagir avec les parties prenantes au niveau national et avec le réseau international qui s'est développé autour du Partenariat pour un gouvernement ouvert.

- Processus de suivi en 2020 et examen en 2021

Au cours de l'année 2020, le GT multi-acteurs sera convoqué pour faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action et pour réfléchir à de nouveaux engagements qui pourront être intégrés dans un futur plan. La durée de vie des PAN sous le PGO étant limitée à deux ans, les travaux sur un nouveau plan devront commencer au plus tard au début de l'année 2021 en vue de respecter le prochain délai régulier de fin août 2021.

Après la préparation du présent plan d'action par le groupe multi-acteurs, la responsabilité pour le suivi du processus PGO au Luxembourg passera du Ministère des Affaires étrangères et européennes au Service Information et Presse (SIP) du Ministère d'Etat. Le SIP désignera un point de contact officiel pour assurer l'interface avec l'unité d'appui du PGO.

6. Engagements sous le présent Plan d'action

6.1. Administration transparente et ouverte

Le premier engagement concerne la mise en œuvre de la Loi du 14 septembre 2018 relative à une administration transparente et ouverte. En instaurant le principe d'une publication en ligne des documents administratifs accessibles, la loi donne aux citoyens un accès facile et rapide aux informations.

6.2. Promotion de l'Open Data

Cet engagement concerne l'approfondissement et la promotion des activités autour de la réutilisation des données au Luxembourg, notamment via le [portail data.public.lu](http://portail.data.public.lu) décrit plus haut, ainsi qu'à travers l'organisation régulière d'activités comme les [Hackathon annuels Game of Code](#).

6.3. Promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible

Cet engagement concerne la simplification du langage administratif afin de le rendre plus compréhensible et accessible aux citoyens et résidents, en particulier les personnes en situation de handicap ou de difficulté d'apprentissage.

6.4. Informations sur l'action nationale pour le climat

Cet engagement vise à rendre plus accessible des informations sur les activités du Luxembourg pour contribuer à la lutte contre la crise climatique et à la mise en œuvre des objectifs de l'Accord de Paris.

6.5. Mise en place d'un Centre Européen des CivicTech

Cet engagement consiste dans l'établissement d'un « hub » de technologie et d'incubation de petites et moyennes entreprises focalisées sur la technologie au service de la citoyenneté, de la démocratie, et de l'état de droit à travers un partenariat multi-acteurs regroupant notamment l'Université du Luxembourg.

6.6. Mise en place d'une Programme d'appui aux défenseur·e-s des droits humains

Cet engagement concerne l'appui à différents niveaux à la société civile nationale et internationale ainsi qu'aux défenseur·e-s des droits humains dans un contexte international de répressions accrues et de tendances autoritaires dans de nombreux pays.

7. Fiches d'engagement

Engagement # 1	
Administration transparente et ouverte	
Août 2019-août 2021 (en continu)	
Agence/entité responsable pour la mise en œuvre	Ministère d'Etat
Description de l'engagement	
Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?	<ul style="list-style-type: none"> Manque de transparence, volonté d'un accès plus facile et plus rapide aux documents relatifs à l'exercice d'une activité administrative
Quel est l'engagement ?	<ul style="list-style-type: none"> Projet de loi n°6810 relative à une administration transparente et ouverte : Instauration d'un droit d'accès aux documents détenus par les administrations et services de l'État, les communes, les syndicats de communes, les établissements publics placés sous la tutelle de l'État ou sous la surveillance des communes, ainsi que les personnes morales fournissant des services publics, dans la mesure où les documents sont relatifs à l'exercice d'une activité administrative. Il en va de même des documents détenus par la Chambre des Députés, le Conseil d'État, le Médiateur, la Cour des comptes et les Chambres professionnelles, qui sont relatifs à l'exercice d'une activité administrative; Principe d'une publication d'office des documents librement accessibles ; Mise en place d'un droit de demander la communication d'un document accessible.
Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?	<ul style="list-style-type: none"> Le principe du partage en ligne des documents administratifs permettra à toute personne physique et morale, sans aucune formalité, d'avoir un accès rapide et direct aux informations. Le processus décisionnel devient ainsi plus transparent, ce qui devrait favoriser la confiance des citoyens dans les décideurs publics puisqu'ils seront ainsi en mesure de suivre, de mieux comprendre et de contrôler l'activité de l'État.
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<ul style="list-style-type: none"> L'engagement s'inscrit dans une politique de transparence et met l'accent sur une volonté d'ouverture aux citoyens. En rendant publics davantage de documents, l'accessibilité à l'information sera améliorée concrètement.

Informations supplémentaires		<p>La loi s'ajoute aux législations actuellement existantes, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la loi du 1^{er} décembre 1978 réglant la procédure administrative non contentieuse et le règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'État et des communes ; • la loi modifiée du 25 novembre 2005 concernant l'accès du public à l'information en matière d'environnement ; et • la loi modifiée du 7 décembre 2007 sur la réutilisation des informations du secteur public. 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables		<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
Entrée en vigueur de la nouvelle loi et application		1 janvier 2019	en continu
Formation initiale/continue des fonctionnaires pour l'application de la nouvelle loi		Août 2019	Août 2021 (en continu)
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Jeff FETTES ; Tania BRAAS	
Titre et département		Ministère d'Etat, Service juridique	
E-mail et téléphone		jeff.fettes@me.etat.lu ; tania.braas@me.etat.lu ; +352 247 82111 ; +352 247 82116	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	<p>Service information et presse</p> <p>Tous les organismes tombant dans le champ d'application de la nouvelle loi.</p>	

	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	

Engagement # 2

Promotion de l'Open Data

Date de durée et de fin de l'engagement : 30 août 2019 – 30 août 2021

Agence/entité responsable
pour la mise en œuvre

Service information et presse / Ministère d'Etat

Description de l'engagement

Quel est le problème public
en réponse auquel
l'engagement est pris ?

Dans une société de l'information moderne telle que celle du Grand-Duché de Luxembourg, les données et informations constituent une ressource importante qui doit être valorisée, mais qui est souvent méconnue. En restant « enfermées » dans leur environnement d'origine, les données ne peuvent être interopérables, et sont par conséquent sous-exploitées. Ceci entrave le bon fonctionnement de l'administration et également de la société en général, et génère des coûts de re-collecte souvent évitables.

Quel est l'engagement

L'engagement du gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg au niveau de l'open data prévoit la mise en place d'une plate-forme centrale destinée à répertorier, présenter et décrire les données ouvertes du pays, aussi bien celles du secteur public que privé, ainsi que la sensibilisation des acteurs et la promotion d'un nouvel écosystème basé sur la réutilisation à valeur ajoutée de ces données. Le but final poursuivi est la mise en œuvre d'un accès universel aux données brutes des domaines centraux qui affectent la société avec une indication claire des licences d'utilisation correspondantes, ainsi que la promotion générale d'une culture reposant sur la réutilisation de ces données à toutes fins, même commerciales. A l'exception de celles dont la publication est prohibée par la législation, les données du secteur public sont censées constituer une contribution initiale à cette initiative.

Comment est-ce que
l'engagement contribuera
à résoudre le problème
public ?

La publication de données conjointement à une licence indiquant de manière univoque les droits et règles d'utilisation de ces données donnera lieu à une série de phénomènes positifs qui ont un impact sur la société :

- **Transparence** : dans la mesure où les informations clé des institutions officielles sont accessibles et peuvent être recherchées systématiquement, la transparence auprès du public est renforcée. Les conclusions déduites des données deviennent vérifiables.

	<ul style="list-style-type: none"> • Efficience : la disponibilité immédiate de données sans procédures de validation préalable, accroît de manière perceptible l'efficacité du fonctionnement des institutions du secteur public. Ceci a un effet immédiat sur la qualité de leurs services offerts au public. • Economie: l'utilisation et la réutilisation de données permet d'éviter les doublons et ainsi de fonctionner de manière plus économique. • Amélioration : les retours (feedbacks) sur des lacunes ou erreurs dans les données peuvent constituer des contributions importantes pour les institutions qui produisent les données et désirent en améliorer la qualité. 	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<p>Ad « transparence » : l'accessibilité systématique à l'information et la disponibilité d'un outil de recherche rend l'administration plus transparente vis-à-vis des administrés.</p> <p>Ad « participation civique » : D'une part, l'accès immédiat aux données brutes permet une prise de connaissance des faits, et d'autre part, l'analyse, l'exploitation et la comparaison et vérification personnelles des données permettent aux citoyens de tirer leurs propres conclusions qui constituent la base pour une participation civique avertie.</p> <p>Ad « redevabilité publique » : la loi transposant les directives « PSI » prévoit la mise à disposition sur demande de données du secteur public aux fins d'une réutilisation. En ce sens, le secteur public se trouve dans une situation d'obligation de rendre des comptes sur demande explicite, ceci sous forme de chiffres et données.</p>	
Informations supplémentaires	<p>Autres informations utiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liens avec d'autres programmes étatiques : Digital Lëtzebuerg, Einfach Lëtzebuerg, Accès à l'information • Liens avec d'autres plans d'action nationaux pertinents: Simplification administrative 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :
Hackathon Game of code (www.gameofcode.eu)	Événement annuel, en mars/avril	
Lancement du portail open data national : https://data.public.lu	Lancé en avril 2016, mis à jour en continu	

Suivi de la stratégie nationale pour le projet open data		Lancée en juin 2017	
Coordonnées de contact			
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Francis Kaell Service information et presse	
Titre et département		Chef de division Division open data et accès à l'information	
E-mail et téléphone		Francis.kaell@sip.etat.lu 247-88131	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Toutes les instances du secteur public dans une première phase. Les acteurs du secteur privés dans la suite.	
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail		

Engagement # 3

Promotion et sensibilisation de l'utilisation d'un langage administratif clair et compréhensible

Août 2019-août 2021 (l'engagement fait partie d'une stratégie à plus long terme)

Agence/entité responsable pour la mise en œuvre

Institut national d'administration publique

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

- Tout un chacun n'est pas en mesure de comprendre le langage administratif, souvent rédigé dans un langage technique et/ou juridique. Mais il existe d'autres facteurs pouvant gêner la compréhension, comme le fait de devoir lire des informations dans une langue étrangère ou une mise en page peu ergonomique.
- Ce sont les citoyens souffrant de difficultés d'apprentissage qui sont particulièrement touchés.
- La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées signée par le Luxembourg prévoit la réalisation pratique du droit à l'information pour tous.

Quel est l'engagement

- Les formations déjà mises en place pour promouvoir le langage administratif « simple » visent à donner les outils nécessaires aux agents de l'Etat pour la rédaction de documents garantissant l'accès de tous les citoyens aux informations à caractère administratif.
- Un cycle de compétences axé sur la thématique du langage administratif clair et compréhensible est en cours de développement pour compléter l'offre de formation continue actuelle.

Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?

- Pour le moment, ces formations continues à caractère non obligatoire ont une fonction de sensibilisation à la thématique. Ce sont les chefs de service qui sont le public-cible de ces séminaires puisque ce sont eux qui ont le plus d'impact sur la manière dont les divers documents administratifs seront rédigés et mis en page.

Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?

- L'engagement est pertinent en matière de valeurs du PGO
 - En matière de transparence : l'objectif de cet engagement est de garantir l'accès de l'information à tous les citoyens de manière égale : il s'agit donc non seulement d'améliorer l'accessibilité à l'information par le public mais surtout de consacrer ce droit.

		<ul style="list-style-type: none"> ○ En matière de <u>participation civique</u> : la compréhension des documents administratifs favorise la capacité du public à influencer sur des décisions et améliore un environnement propice à la participation de la société civile dans le pays.
Informations supplémentaires		
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :
Coordonnées de contact		
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	Philippe Diederich	
Titre et département	Institut national d'administration publique	
E-mail et téléphone	direction@inap.etat.lu	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Agents de l'Etat, des communes et des établissements publics de l'Etat notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Fonctions dirigeantes ○ Formateurs internes ○ stagiaires
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Centre pour l'égalité de traitement Tél. : (+352) 26 48 30 33 info@cet.lu

Engagement # 4

Informations sur l'action nationale pour le climat

Date de durée et de fin de l'engagement 30 août 2019 – 30 août 2021

Agence/entité responsable
pour la mise en œuvre

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement
durable

Description de l'engagement

Quel est le problème public
en réponse auquel
l'engagement est pris ?

- La crise climatique nous concerne tous. D'après l'Organisation météorologique mondiale, l'augmentation de la température moyenne a déjà atteint 1,1 degrés en 2016 et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat estime qu'une action immédiate et conséquente est requise pour limiter le réchauffement à 1,5 degrés. Les effets du changement climatique sur l'environnement et sur la vie des générations futures de l'humanité risquent d'être dévastateurs. A cela s'ajoute un sentiment d'impuissance et de frustration devant la lenteur de l'action politique, surtout parmi les jeunes, mais également de la part de citoyens de toutes les tranches d'âge.
- Le Luxembourg a ratifié la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris sur le climat de 2015, lequel vise à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en-dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts pour la limiter à 1,5°C. Dans ce cadre, un plan d'action national pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre couvrant la période 2013-2020 avait été établi par le MDDI. D'après ce plan d'action, les émissions de gaz à effet de serre du Luxembourg en dehors des secteurs couverts par le système communautaire d'échange de quotas d'émission devraient diminuer de 9,5 millions de tonnes de CO₂-équivalent en 2013 à 8,1 millions de tonnes en 2020, dans la mesure du possible à l'intérieur du pays. Le recours à des mécanismes flexibles de compensation à l'étranger tels que les projets CDM et JI devrait être moins significatif. Pour la période suivante (2021-2030), un plan national intégré en matière d'énergie et de climat, dont un projet a été présenté en février 2019, est actuellement en cours d'élaboration et fera l'objet d'une consultation publique avant son adoption finale fin 2019.
- Le suivi de la convention de la CCNUCC et la préparation de l'implémentation de l'accord de Paris de 2015 ont une grande

	<p>importance. La 7^e communication nationale du Luxembourg a été établie au début de 2018 et remise à la CCNUCC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etant donné qu'il existe à la fois une grande demande d'accès à l'information dans la société civile et eu égard à l'importance cruciale de la lutte contre le changement climatique pour l'humanité, les citoyens, les résidents, et les organisations de la société civile doivent pouvoir s'informer et s'impliquer d'une manière plus concrète et circonstanciée concernant les avancements antérieurs et futurs pour les différentes mesures pour endiguer la crise climatique.
<p>Quel est l'engagement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité du public et de la société civile à des documents pertinents en rapport avec un suivi périodique et détaillé sur l'ensemble des mesures adoptées dans les plans d'action nationaux ; • Revue de l'impact et des implications de l'Accord de Paris en 2015 au sujet de la protection du climat pour la période 2021-2030 ; • Analyse et suivi des mesures prises au sujet du climat par rapport aux plans d'action nationaux et aux conventions et missions des Nations Unies, y compris au niveau de la société civile dans une optique de privilégier les mesures à l'intérieur du pays par rapport aux mesures de compensation à l'étranger ; • Discussion élargie sur la montée en puissance du changement climatique dès à présent et sur l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre: de la production au recyclage des produits les plus courants, montée en puissance des émissions causées par le transport aérien et la société numérique, l'énergie électrique en provenance de l'étranger non comptabilisée dans les quotas relatifs à la convention de Kyoto, etc.) ; • Participation effective et inclusive de la société civile : continuation et approfondissement du dialogue ouvert et constructif lancé par le MECDD sur la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures y compris les résultats dans les plans d'action nationaux et autres programmes; échanges de vues sur l'évolution future
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un dialogue élargi, ouvert et constructif avec la société civile (sous la forme d'un groupe ou de réunions de travail ou d'échanges de vues) devra permettre à celle-ci d'assurer une participation plus active sur la base de prises de position et de remarques en vue d'une mise en œuvre effective et transparente de l'ensemble des mesures au cours de la période 2019-2021 du présent PAN. • Les réflexions issues d'un tel dialogue pourraient être intégrées d'une certaine manière dans la mise au point du prochain rapport biennal pour le CCNUCC en 2020.
<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les plans d'action nationaux sur la protection du climat se rapportent aux engagements du Luxembourg par rapport à un des grands thèmes cruciaux des Nations Unies en relation avec

<p>en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p>l'avenir de la planète. La mise en place d'un engagement sur ce thème dans le cadre du PGO permettrait d'assurer le droit et l'accessibilité à l'information d'une manière transparente ainsi qu'une participation plus effective de la part de la société civile.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le partage d'informations élargi et la communication plus active contribueront à une amélioration de la prise de conscience publique/civile quant au sujet du changement climatique : ces mesures doivent faire comprendre que la lutte contre la crise climatique est l'affaire de toute la société. 	
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>Il existe différents liens pour cet engagement:</p> <ul style="list-style-type: none"> Le plan national sur le changement climatique 2013-2020 Le plan national intégré en matière d'énergie et de climat (2021-2030) L'accord de Paris de 2015 sur le changement climatique L'objectif de développement durable no 13 de l'agenda 2016-2030 pour un développement durable: prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions L'objectif no 12 de cet agenda sur une consommation et une production durables, qui a un lien avec l'objectif 13 L'objectif no 16 de l'agenda 2016-2030 pour un développement durable: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous Budget de l'engagement Liens avec d'autres programmes étatiques Liens avec le Plan national pour le développement ou d'autres plans sectoriels Liens avec d'autres plans d'action nationaux pertinents, comme une Stratégie nationale de lutte contre la corruption 	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
<p>Analyses, prises de position et échanges de la part de la société civile avant la finalisation du plan national intégré en matière d'énergie et de climat (2021-2030)</p>	<p>Septembre 2019</p>	<p>Décembre 2019</p>

Dialogue ouvert et constructif avec une participation active de la société civile dans la mise en œuvre effective de l'ensemble des mesures pour la protection du climat	Septembre 2019	Juillet 2021
Table ronde/Conférence publique sur ce thème	Dates à déterminer	Août 2021
Sensibilisation du public sur le rôle du Luxembourg dans la lutte contre le changement climatique par des publications dans la presse, sur Internet, dans les réseaux sociaux, ...	Dates à déterminer	Août 2021
Suivi de l'engagement sur une plateforme interactive sur Internet, mise à disposition par un des Ministères concernés pour les échanges avec les ONG, institutions, organismes, personnes intéressées actives dans ce domaine	Dates à déterminer	Août 2021
Coordonnées de contact		
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	M. Georges Gehl	
Titre et département	Attaché au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable pour la coordination au sujet du changement climatique	
E-mail et téléphone	georges.gehl@mev.etat.lu , tel : 247-86845	
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Ministère des Affaires Etrangères et européennes:

		<p>M. Luc Dockendorf, Conseiller pour les droits humains, les organisations internationales et les questions de politique cyber ;</p> <p>luc.dockendorf@mae.etat.lu</p> <p>- Conseil supérieur pour un développement durable (https://csdd.public.lu/fr.html)</p>
	<p>ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail</p>	<p>Association Luxembourgeoise pour les Nations Unies (ALNU), 3 route d'Arlon L-8009 Strassen tel : 621 252180, mail : alnu@pt.lu, site Internet : alnu@pt.lu M. André Rollinger (andre.rollinger@pt.lu; tel: 621252180), Mme Rahsan Celik (rahsancelik@hotmail.de)</p> <p>- Autres associations, groupes de contact ou groupes de travail en relation avec ce domaine</p>

Engagement # 5

Exploration de la mise en place d'un Centre Européen des CivicTechs

Août 2019 à Août 2021

Agence/entité responsable pour la mise en œuvre

European CivicTech Hub, hébergé par l'association B.E.A.T (Bringing Europeans All Together)

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

Nombre de citoyens ne se sentent plus compris par leurs représentants, manquent de confiance en leurs institutions et partis politiques, ne comprennent plus le fonctionnement et le sens des processus décisionnels tant à l'échelle locale qu'europpéenne.

De nouveaux modes de gouvernances s'organisent pour faire changer les choses et donnent la possibilité au citoyen d'agir individuellement vers un destin collectivement choisi. Le modèle de la démocratie participative, à travers des technologies civiques s'impose alors comme une solution via des plateformes numériques adaptées au service du citoyen.

De plus en plus d'initiatives citoyennes, notamment des Hubs de CivicTechs ont vu le jour en Europe, mais pas encore au Luxembourg. Pourtant de multiples opportunités et exemples de « best practices » existent au niveau local, national et régional (Grande-Région), notamment grâce à l'écosystème numérique Digital Luxembourg.

A travers la création d'un Hub en matière de CivicTech, l'engagement décrit ici consiste à valoriser ce potentiel participatif afin de (re)placer le citoyen au centre du processus décisionnel en lui donnant les moyens d'apporter une réflexion critique et autonome sur les grands enjeux de notre société aux différents niveaux de la prise de décision.

Quel est l'engagement

Etudier la création et le développement d'un incubateur de CivicTech à dimension locale, Grande-Région et européenne à travers des technologies et méthodes innovantes qui répondent aux besoins concrets des citoyens, tout en les rapprochant davantage des institutions et pouvoirs publics.

Définition d'une CivicTech

Une CivicTech est un ensemble de procédés, d'outils, technologies et innovations de type « start-ups civiques », qui vont permettre d'améliorer un système politique, sociétal et économique. Plus largement, on peut distinguer trois catégories de projets CivicTech

	<p>(Gov Tech, Civic Tech, Pol Tech) les projets (a) d'ouverture du gouvernement, de (b) participation citoyenne et (c) celles qui accompagnent les partis et mouvements politiques dans leur campagne électorale. Ces technologies permettent d'accroître d'un côté l'influence des citoyens sur la vie politique, et de l'autre de rendre un gouvernement plus accessible, efficient et efficace. In fine, une CivicTech consiste à créer et/ou renforcer l'interaction démocratique entre le gouvernement et le citoyen, et partant, renforcer le contrat social.</p> <p>Au delà de la classification en 3 catégories, on peut aussi les distinguer selon les besoins du citoyen :</p> <ul style="list-style-type: none"> - CivicTech d'appropriation (les médias de l'information) qui vise à expliquer de manière simple des procédures administratives ou des lois (ex : Guichet.Lu). - CivicTech d'expression (remontée d'information) qui vise à exprimer et remonter des besoins réels du terrain (ex. un projet éducatif avec les étudiants des universités transfrontalières sous forme de <i>hackathon</i>). - CivicTech de mobilisation qui vise à mobiliser les citoyens autour d'une cause X (ex. les e-pétitions étudiées par Raphael Kies à l'Université). - CivicTech de participation pour donner l'opportunité au citoyen porteur de projets créatifs d'agir pour un impact sociétal (p. ex. une application mise en place dans une commune pour redonner du dynamisme à la vie de proximité, donner la prise d'initiative aux habitants). - CivicTech d'évaluation dans un contexte de campagne électorale (ex. l'application SmartVote, étudiée par Raphael Kies, opérationnelle aux dernières élections législatives au Luxembourg en octobre 2018 et aux élections européennes de mai 2019. Au service du citoyen, l'application aide à comparer les programmes des différents partis politiques et candidats via un questionnaire).
<p>Comment est-ce que l'engagement contribuera à résoudre le problème public ?</p>	<p>L'établissement d'un Hub européen des CivicTech, contribuera à atténuer le sentiment de déficit démocratique en donnant la possibilité aux citoyens de mieux s'informer, s'engager et interagir avec les autorités politiques et administratives. L'apport du hub interviendra plus particulièrement à quatre niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Valorisation et mise en commun des pratiques et expériences existantes au niveau des CivicTech au Luxembourg et la Grande Région ; 2) Promotion de projet CivicTech prometteurs ; 3) Analyse académique de projets existants ; 4) Service de consulting offert aux acteurs institutionnels.

<p>Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?</p>	<p><u>Transparence</u></p> <p>L'émergence des CivicTech est conjointe à celle du gouvernement ouvert car elles partagent cette volonté de transparence, de participation et de développement du pouvoir d'agir. Véritable outil du gouvernement ouvert, elles s'appuient sur l'intelligence collective à des fins d'efficacité profitant à tous et créent un certain renforcement de la société civile. C'est la création à grande échelle d'un bien commun numérique.</p> <p><u>Participation civique</u></p> <p>Les CivicTechs sont complémentaires à la stratégie de digitalisation du Luxembourg et un tremplin indéniable pour les pétitions électroniques (e-pétitions) qui contribuent à développer une démocratie participative au Luxembourg pour tous.</p> <p><u>Redevabilité publique</u></p> <p>Fort de ses 48% d'étrangers issus de près de 170 nationalités différentes et à défaut du droit de vote, le Luxembourg pourrait via les CivicTechs proposer à ses citoyens étrangers de s'impliquer autrement dans la vie politique et citoyenne du pays.</p>	
<p>Informations supplémentaires</p>	<p>« Action Grant » ouvert sur le site de la Commission Européenne dans la rubrique « Support to civil society organisations » : Dossier en cours de préparation (deadline 20/08/2019)</p> <p>La liste des activités décrites ci-dessous n'est pas exhaustive. Globalement, nous retenons les 10 phases suivantes :</p>	
<p>Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables</p>	<p>Date de début :</p>	<p>Date de fin :</p>
<p>1) Création de la structure/ Rédaction & dépôt des statuts B.E.A.T</p>	<p>Aout 2019</p>	<p>Avril 2020</p>
<p>2) a) Recherche de sponsors partenaires privés/publics</p>	<p>Aout 2019</p>	<p>Juin 2020</p>

2) b) Inventaire des CivicTech & Map européenne / pays	Aout 2019	Juin 2020
3) Préparation des dossiers de subventions	Avril 2019	Aout 2019
4) Elaboration stratégie de communication, supports	Août 2019	Juin 2019
5) Elaboration d'une Charte éthique / Signature officielle des partenaires	Septembre 2019	Septembre 2019
7a) Attraction des talents via un appel à projet /	Aout 2019	Aout 2021 (en continu)
7b) Lancement du Hub via un event officiel	Novembre 2019	Novembre 2019
8) Création d'une plateforme physique numérique	Novembre 2019	Développement en continu
9) Stratégie d'accompagnement aux startups civiques	1 ^{er} semestre 2020	Aout 2021 (en continu)
10) Développement du réseau CivicTech Hub en Europe	Aout 2019	Aout 2021 (en continu)
Coordonnées de contact		
Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre	Sana HADZIC-BABACIC	
Titre et département	Membre fondateur de B.E.A.T (la structure qui héberge le projet)	
E-mail et téléphone	Sana.hadzic@gmail.com : +352 661 870 001	

		Arnaud.lumet@hotmail.co.uk : +352 621 399 820
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Identification de partenaires en cours
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	<p>Team B.E.A.T. a.s.b.l. (Bringing Europeans All Together) :</p> <p>Darina Mohamad, Membre fondateur, Juriste Darina.mohamad.wpia.uw@gmail.com</p> <p>Arnaud LUMET, Membre fondateur, Contrôleur de gestion Arnaud.lumet@hotmail.co.uk</p> <p>Jonathan Ponchon, Membre fondateur Chargé de relations publiques, Bureau du Parlement Européen (Lux) Jonathanponchon@googlemail.com</p> <p>Raphael Kies, Membre fondateur, Chercheur en CivicTech, Université de Luxembourg, raphael.kies@uni.lu</p> <p>D'autres partenaires rejoindront le projet dans les prochains mois et seront alors ajoutés à cette liste.</p>

Engagement # 6

Plateforme d'appui à la société civile et aux défenseur·e·s des droits humains (DDH)

Août 2019-août 2021 (continuation au-delà possible)

Agence/entité responsable pour la mise en œuvre

Ministère des Affaires étrangères et européennes
Direction des Affaires politiques

Description de l'engagement

Quel est le problème public en réponse auquel l'engagement est pris ?

- Au niveau mondial, des défenseur·e·s des droits humains et des personnes qui contestent de manière pacifique les abus de pouvoir et la corruption, sont intimidés, attaqués et criminalisés. Cette tendance va de pair avec une montée de tendances autoritaires dans la politique de nombreux pays.
- Les instruments pour défendre les droits civils et politiques, mais également économiques, sociaux et culturels, sont nombreux, mais fragmentés et également sous pression.
- Les défenseuses des droits, de même que les femmes journalistes, sont ciblées de manière particulièrement violente, que ce soit dans la vie de tous les jours ou en ligne.
- Au niveau national, la société civile organisée affiche une sensibilité importante pour la question et est demanderesse pour des possibilités de participation plus importantes en matière de protection des DDH.

Quel est l'engagement ?

- Mise en place d'une procédure d'accueil de défenseur·e·s des droits pour des périodes de repos de 6 à 12 mois, notamment via la plateforme [ProtectDefenders.eu](https://protectdefenders.eu) ;
- Appui aux activités du Rapporteur spécial du Conseil des droits de l'homme (CDH) sur la situation des défenseurs des droits humains et aux autres activités et mandats appuyant la société civile du dispositif onusien et d'autres enceintes multilatérales ;
- Coopération pour le renforcement des capacités des réseaux et organisations de défense des droits humains dans les pays en développement, notamment via la Coopération au développement luxembourgeoise et en donnant une attention particulière à la dimension du genre et à la protection des droits des femmes et des filles ;
- Appui à et consultations avec la plateforme nationale de la société civile pour l'appui aux défenseur·e·s des droits humains et information et sensibilisation publique sur la question.

Comment est-ce que l'engagement contribuera

- L'engagement mettra les ressources et l'autorité du Ministère des Affaires étrangères et européennes, ainsi que de son réseau de contacts national et international, au service d'une protection active de celles et ceux qui défendent de manière pacifique les

à résoudre le problème public ?	<p>droits d'autrui, en vertu de l'Article premier de la Déclaration sur les défenseur·e-s des droits humains des Nations Unies qui souligne que « Chacun a le droit, individuellement ou en association avec d'autres, de promouvoir la protection et la réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales aux niveaux national et international. »</p> <ul style="list-style-type: none"> • En même temps, un dialogue plus structuré avec la société civile au niveau national intéressée par la question permet de répondre à une demande pour une collaboration plus active entre acteurs étatiques et non-étatiques ; l'implication à terme d'acteurs communaux permettra de sensibiliser la population plus large à la situation des DDH. 	
Pourquoi est-ce que cet engagement est pertinent en matière des valeurs du PGO ?	<ul style="list-style-type: none"> • Les restrictions de l'espace civique, de tous les droits humains et les attaques contre la démocratie menacent toutes les valeurs et tous les objectifs du Partenariat pour un Gouvernement ouvert. • Une reprise en mains de l'initiative pour résister aux efforts d'affaiblissement des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit au niveau international est de ce fait indispensable pour garantir le succès du PGO à long terme. 	
Informations supplémentaires	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec la formulation d'une stratégie générale en matière de politique étrangère. 	
Activités importantes avec des résultats livrables vérifiables	Date de début :	Date de fin :
Réunion constitutive de la plateforme nationale intégrée pour les DDH	Août 2019, puis dans un rythme à déterminer par les participants	Août 2021
Note explicative sur la plateforme et ses activités possibles	Août 2019	Septembre 2019
Elaboration des modalités d'accueil pour les DDH	Automne 2019	Décembre 2019
Elaboration de stratégies pour lutter contre la stigmatisation des DDH et pour mieux communiquer sur les droits humains	Septembre 2019	Juin 2020
Coordonnées de contact		

Nom de la personne responsable de l'agence de mise en œuvre		Luc Dockendorf
Titre et département		Conseiller pour les droits humains, les organisations internationales et les questions de politique cyber ;
E-mail et téléphone		luc.dockendorf@mae.etat.lu +352 247-82473
Autres acteurs impliqués	Acteurs étatiques impliqués	Comité interministériel des droits de l'homme (CIDH) Ambassadeur Marc Bichler, Président du CIDH Equipe droits de l'homme, Direction des Affaires politiques, MAEE Direction de la Coopération au développement et de l'Action humanitaire, MAEE Direction de l'Immigration, MAEE Direction des affaires consulaires et des relations culturelles internationales, MAEE Réseau diplomatique Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes Ministère de l'Intérieur (contact avec les communes)
	ONG, secteur privé, organisations internationales, groupes de travail	Plateforme nationale des ONG pour les défenseurs des droits humains Communes à identifier pour l'hébergement de DDH ProtectDefenders.eu et autres organisations et réseaux à identifier (p.ex. Shelter Cities, Human Rights Cities, Front Line Defenders, Amnesty International, Human Rights Watch, FIDH, etc.) ; Bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme des Nations Unies (OHCHR) Mandataires des procédures spéciales du CDH, notamment Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits humains ;